

---

### *Descriptif :*

Votre enfant est scolarisé en 3ème.

C'est au 3ème trimestre qu'il faut choisir une 1ère année de CAP, une 2nde professionnelle ou une 2nde générale et technologique.

---

Vous êtes parent d'élève pour en savoir plus sur les règles générales de l'affectation au lycée dans l'académie, vous pouvez les consulter sur le site de l'académie [🔗](#).